

OFFICE DE TOURISME GRANVILLE

TERRE ET MER

COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS VERBAL – SÉANCE DU 14 novembre 2023

Le Comité de Direction de l'EPIC, Office de Tourisme Granville Terre et Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Détente de la Cité des sports de Granville, le mardi 14 novembre 2023 à 18h, sous la Présidence de Mme Annaïg LE JOSSIC.

Présents en qualité de titulaire : Mr PEYRE Michel, Mme LE JOSSIC Annaïg, Mr NAVARRET Alain (arrivé à 18h36), Mr PAYEN Jean-Paul, Mme BABILONI Eloïse, Mr BELGHAZI Rodolphe, Mr CLERAUX Sylvain, Mme RICHART Brigitte et Mr BETTON Pierre.

Présents en qualité de suppléant participant au vote : Mr DESQUESNES Philippe en remplacement de Mme FAGNEN Gaëlle, Mr JULIENNE Jean-Marc en remplacement de Mme HERSENT Catherine, Mr LERQUIER Rémi en remplacement de Mr BRIERE Alain, Mr VIGOT Cédric en remplacement de Mr ROBAEY Olivier.

Présents en qualité de suppléant ne participant pas au vote : Mr HULINE Marc et Mr SOUDRY Thierry.

Absents titulaires excusés : Mr SORRE Stéphane, Mme FAGNEN Gaëlle, Mr BRIERE Alain, Mme HERSENT Catherine, Mme COUPEL-BEAUFILS Valérie, Mme GRANDET Florence, Mme MARGUERITE-BARBEITO Françoise, Mr BENA Olivier, Mr ROBAEY Olivier, Mr BAILLEUL, Hugo,

Absents suppléants excusés : Mme MIGNOT Laurence, Mr DURIER Jérémy, Mme GOUJAT Florence, Mr LETENNEUR Philippe, Mr LECUREUIL Daniel, Mme JULIEN-FARCIS Sophie, Mme GATE Sylvie, Mr MANSOUR Miloud, Mme DIODATI Estelle, Mr MARTIN Sylvain, Mr GIRON Cédric, Mme BEGUIER Estelle
Mme JULIENNE Antonina.

Date de convocation : 7 novembre 2023

Le nombre de membres en exercice étant de 12, les membres présents forment la majorité. A 18h36, Mr Navarret arrive et le nombre de membres en exercice passe alors à 13.

Secrétaire de séance : Mr DESQUESNES Philippe.

La Présidente, Mme LE JOSSIC ouvre la séance à 18h avec 14 membres présents dont 12 votants.

La Présidente souhaite la bienvenue au nouveau membre suppléant Mr VIGOT Cédric. L'ordre du jour est ensuite annoncé et le Rapport d'Orientations budgétaires 2024 est présenté.

Délibération n°2023-17 | Rapport d'orientations budgétaires 2024

Avant le vote du budget primitif programmé en décembre, les élus du Comité de direction sont invités à discuter des orientations budgétaires pour le projet de budget de l'année 2024. Ce rapport d'orientation budgétaire donne les grandes lignes de l'usage des sections de fonctionnement et d'investissement. Ce débat doit se dérouler dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Au préalable, il est rappelé qu'en 2024, la nouvelle stratégie touristique sera livrée et verra le début de sa mise en œuvre, pilotée par l'OTI. Ses axes viendront vraisemblablement conforter des orientations prises ces dernières années, notamment en matière de tourisme durable, sachant que le territoire vient d'être reconnu par le Label Green Destinations à l'échelle internationale.

Le montant global du budget en dépenses de fonctionnement est envisagé à 1 474 700 € contre 1 336 706 € en 2023, et 87 500 € en dépenses d'investissements pour venir équilibrer les recettes d'investissements.

Cependant, l'Office de Tourisme n'envisage pas de frais d'investissements conséquents. Peut-être le renouvellement de quelques ordinateurs à prévoir.

Le montant des recettes est prévu pour un montant de 1 474 700 € dont 8.50 % de recettes propres issues de la vente de produits de la boutique, de la billetterie, de visites guidées, et de 54.20 % de la taxe de séjour, budget révisé encore cette année à la hausse au regard des résultats trop prudents ces 4 dernières années.

La part de la subvention d'équilibre serait alors de 37.30% en 2024 contre 41,30 % en 2023 quand bien même le montant reste à l'identique (550 000€).

1. Les recettes

Les recettes se composent de diverses sources.

En dehors de la taxe de séjour et de la subvention d'équilibre, les recettes de l'OTI se divisent en :

- Recettes conventionnées pour compte de tiers
- Recettes propres
- Et du Résultat de l'année précédente, sans lequel l'ensemble du plan d'actions tel que prévu par la stratégie ne peut être réalisé. (Estimé à 236 000€ pour 2023 à date – cf. remarques le cas échéant dans le présent rapport).

1.1 Les ventes de prestations de services et marchandises : 124 700 €

- **Prestation de services : 18 000€ – Billetterie : 87 200€ – Ventes de marchandises : 19 500€**

Les recettes conventionnées concernent la billetterie.

En 2023, le Chiffre d'affaires (CA) a été impacté par de mauvaises conditions météorologiques pour les traversées vers les îles Anglo-Normandes gérées par Manche Iles Express et pour les traversées vers Chausey gérées par Jolie France avec de nombreux remboursements à effectuer sur les mois de juillet et août.

Les ventes de concerts et les produits de la boutique de l'Office de Tourisme se maintiennent par rapport aux autres années.

Il est préconisé en conséquence de maintenir dans les mêmes volumes que les années passées en billetterie et d'augmenter le CA des produits vendus en boutique qui continuent de se développer en phase avec l'image que souhaite véhiculer l'Office de Tourisme Intercommunal Granville Terre et Mer.

> Produits en régie :

Dans la partie recettes propres, on comptabilise les recettes issues de la production directe de l'OT : les visites guidées, les ventes d'encarts de visibilité dans le Guide Touristique et/ou sur le site internet, les produits vendus en boutique, ainsi que le classement des hébergements représentant un chiffre d'affaires d'environ 6 000€.

Les visites guidées représentent environ 3 000 € de recettes, avec une nette augmentation en 2022 atteignant les 6 000€ de recettes. Ce montant reste prudent alors que l'arrivée d'une nouvelle ressource spécialisée peut nous permettre d'envisager à nouveau de bons résultats

La vente de « visibilité augmentée » est maintenue à 9 000 € pour 2024, au regard des prévisions de renouvellement des éditions et du nouveau site qui doivent « faire leurs preuves ».

En 2024, les produits boutique, dont les topoguides rando réalisés désormais par l'Office de Tourisme et non par la Communauté de Communes, pourraient représenter une recette de 19 500 €, en hausse par rapport à 2023 compte tenu de la boutique qui se développent de plus en plus.

1.2 La taxe de séjour : 800 000 € (vs 700 000 €)

En 2023, malgré une météo défavorable l'été mais avec une belle arrière-saison, **ainsi qu'un reliquat reversé du Trésor Public depuis 2017**, la taxe de séjour devrait avoisiner les 880 000 €. (Contre 700 000 € budgétisés).

Pour 2024, en accord avec le travail budgétaire opéré avec l'EPCI, il est donc préconisé d'augmenter à nouveau le montant pour être au plus près de la réalité soit une recette de 800 000 € représentant ainsi 54% du budget de l'Office de Tourisme.

1.3 La dotation de la Communauté de communes : 550 000 €

Les recettes prévisionnelles propres de l'Office de Tourisme pour l'année 2024 se monteraient ainsi à 924 700 € (800 000 € de taxe de séjour + 19 500 € de ventes de marchandises + 87 200 € de billetterie + 18 000€ de prestation de service avec les visites guidées (3 000€), le classement des hébergements (6 000€), les encarts de visibilité augmenté (9 000€) soit 62,70 % de recettes directes vs 58,40% en 2023.

La subvention d'équilibre de la Communauté de communes viendrait ainsi abonder le budget à hauteur de 550 000 € soit 37.30 %, permettant de maintenir un budget de fonctionnement pour soutenir les missions engagées de l'OTI.

2. Les dépenses

Le montant des dépenses de fonctionnement pour le budget primitif se porte à 1 474 700 € dont 425 622 € au chapitre 011 et 960 078 € au chapitre 012 (+1500€ au chapitre 67 et +87 500€ de dotations aux amortissements).

Avant le déploiement de la nouvelle stratégie touristique prévue courant 2024, ce budget permet de poursuivre les actions engagées dans le cadre de la précédente stratégie touristique contribuant à une attractivité raisonnée du territoire, et répondre aux attentes des visiteurs à savoir :

- conforter un accueil de qualité, au sens large sur le territoire
 - accompagner la structuration de l'offre
 - accroître la promotion, pour inciter le touriste « nouveau » à venir sur le territoire, notamment hors saison
 - développer la génération de retombées sur le territoire
- Et anticiper a minima les évolutions à venir.

A noter que ces missions nécessitent des ressources humaines dont le travail relève de plus en plus de compétences d'ingénierie : relations presse, accompagnement à la structuration de l'offre, animation, accompagnement et articulation des acteurs.... Ces missions sont souvent même méconnues contrairement au rôle de Conseiller en séjour qui a beaucoup évolué. Aujourd'hui, **la totalité** des conseillers en séjour a d'ailleurs double mission en accompagnement à l'évolution des missions de l'Office de tourisme.

Cette ingénierie pèse de façon conséquente mais légitime dans l'évolution de la masse salariale (+2.5% par rapport à 2023) et devrait continuer à aller en ce sens avec la nouvelle stratégie.

2.1 Chapitre 011 : des dépenses ajustées : 425 622 €

Depuis 5 ans, des efforts de rationalisation des dépenses ont été opérés dans ce chapitre sur les coûts fixes pour optimiser les actions de promotion notamment.

Confortés par les ajustements opérés dans le traitement de la demande, en lien avec sa politique durable et la démarche RSE enclenchée par l'OTI, les efforts sont maintenus sur les consommables et affranchissements, et frais fixes.

Ainsi, le chapitre 011 (charges de gestion courantes) est estimé à 425 622 €, en première instance, en hausse par rapport à 2023 compte tenu des coûts d'impression du nouveau Guide Touristique revus à la hausse en raison du coût du papier, de l'intégration de frais de maintenance croissants refacturés par la DSI (en cours d'étude d'une cellule dédiée), et de l'adhésion au label Green Destinations (+4 000 €). Pour autant ce chapitre devrait in fine au vote du BS être légèrement inférieur à l'année passée.

2.1.1 Poursuite de la promotion de la Destination, en conquête

Fort de 3 années de campagnes répétées pour la Destination visant à conquérir de nouvelles clientèles sur le marché français et étaler la saison, tout en maintenant l'engagement en proximité, l'OTI souhaite poursuivre ses actions à destination de publics nouveaux, avec des leviers comme l'achat d'espace, les relations presse, événements, les mutualisations... **la campagne sera toutefois à nouveau conditionnée par le résultat de l'exercice 2023 et n'est pas intégrée au BP.**

→ Des actions de promotion btc, ctc, avec tous les acteurs de l'attractivité : 140 400 €

Au regard des moyens allouables, il convient donc de continuer à s'attacher à mobiliser les influenceurs au maximum (presse, blogueurs, instagramer, habitants-ambassadeurs, collectivités, commerçants...) et s'intégrer dans les dynamiques régionales ou départementales quand cela est en phase avec nos propres cibles.

L'OTI propose donc de maintenir, autant que faire se peut, une enveloppe globale d'actions de communication a minima, ventilée ainsi :

- **20 400 € en presse** : la presse est un incontournable en matière de communication. L'OTI a choisi d'y dédier 1 ETP ce qui permet de déployer un plan d'actions qui porte ses fruits.

Pour mener à bien des relations presse performantes, il convient de maintenir les outils dédiés (gestion des fichiers et veille-retombées). La mise à jour du dossier de presse présentant la Destination de façon générique, permet à nouveau d'optimiser les dépenses. L'OTI envisage également, à nouveau, d'être aux côtés d'Attitude Manche à la rencontre de la presse nationale et renouveler des opérations mutualisées du type de celle menée à l'échelle de la Baie cette année.

- **21 000 € en événements**, maintien et consolidation de ceux-ci repositionnés, **en lien avec le service Communication de GTM**. Dans le cadre de la stratégie d'attractivité du territoire, il convient de soutenir ces événements dans la mesure où ils contribuent soit à étaler la saison avec Festi Récré et Ferme en Folie, soit à conquérir de nouvelles clientèles avec The Game proposé en 2022 à l'Abbaye de la Lucerne, en 2023 à Carolles. **Cet événement est toutefois conditionné par le Résultat 2023 et n'apparaît pas au BP.**

Ces rendez-vous, complémentaires à l'offre territoriale, permettent en effet de capter une clientèle parisienne, de créer du lien intergénérationnel, durable. Ils permettent de créer de l'activité, de valoriser les partenaires et d'offrir une animation sur les ailes de saison. Une participation demandée aux inscrits sur certaines opérations permet d'obtenir des recettes en face de ces dépenses et d'en réduire l'impact financier. En 2024, le service va travailler en lien avec le Service Communication de GTM pour optimiser et consolider les événements du territoire au sein d'une cellule événementielle réinventant les méthodes de travail.

- **la gestion des contenus média est maintenue par rapport à 2023 : 3 500 €** : la place du visuel étant prédominante dans la communication, il faut que l'OTI puisse maintenir ses efforts en matière d'achat de photos ou vidéos soutenant le positionnement de la Destination, ses expériences, en veillant à les rendre accessibles au plus grand nombre des acteurs afin qu'eux-mêmes puissent être relais de cette image coconstruite. L'OTI s'est doté pour cela d'un outil de gestion photothèque en ligne largement déployé depuis 2019. Les projections de portraits réalisés en collaboration avec HORIZONS conforte une production de contenus mettant l'humain au cœur de la stratégie tel que préconisé par l'audit digital réalisé en 2022. **Ces achats ne sont toutefois pas intégralement budgétisés dans le BP 2024 et sont conditionnés par le résultat 2023.**

- **légère baisse pour l'animation des prises de paroles ambassadeurs 6 000 € vs 8 000 € en 2023** : il y a un travail de fond de la stratégie (de la baleine) qui vise à mobiliser les communautés fans du territoire les invitant à bien communiquer sur la Destination, avec un code de Destination (cf. Plateforme Chuchoteurs d'infos).

Il s'agit donc de maintenir nos efforts de mobilisation des ambassadeurs dont les Instagramer. Cette petite communauté de locaux, très actifs, prennent la parole régulièrement pour le compte de la Destination.

- **11 500 € pour la maintenance du site web** : un nouveau site a vu le jour fin 2023 engagé sur le budget 2022. La maintenance sera donc toute relative à sa sortie.

- **maintien de l'optimisation des éditions papier et application de la nouvelle charte pour soutenir le nouveau site web 75 000 €** : en 2018, la production papier de l'OTI représentait plus de 100 000 €. Afin de dégager de nouveaux moyens de promotion et au regard de l'évolution des comportements des visiteurs, il a été acté au fil des ans de rationaliser ces éditions. En 2024, le travail de rationalisation sur les éditions est poursuivi avec la refonte du site web. Pour autant un peu de souffle est redonné dans la réalisation des agendas, et la prévision de l'augmentation du cout du papier, avec un nouveau guide.

- **3 000 €** de petites enveloppes d'opportunités en attendant de pouvoir débloquer la campagne de communication globale.

→ **Des actions en direction des acteurs accrues, contribuant à la stratégie touristique: 27 310€**

En termes d'accompagnement vers les acteurs (professionnels, collectivités, commerçants) l'action poursuit son intensification en interne en matière d'ingénierie : évolution du temps dédié croissant. En revanche, **les actions de communication (Rencontres Pros) sont conditionnées par le résultat 2023.**

2.1.2 La mission d'accueil poursuit son rythme

L'OTI a repositionné sa mission en matière d'accueil du visiteur pour optimiser la relation personnalisée avec celui qui pousse les portes d'un Office du Tourisme. Il convient, en effet, de soigner au mieux ce visiteur en lui dédiant le temps requis et aller au-devant des autres.

Pour cela, l'OTI a réinventé les systèmes d'accueil en dehors des bureaux :

- Par le biais d'écrans disposés sur le territoire
- Par l'acquisition du Tuktuk permettant d'aller à la rencontre des visiteurs (investissements)
- Par la mobilisation des premiers accueillants, des prescripteurs de la Destination, grâce au déploiement de Chuchoteurs d'Infos
- Par l'animation d'ateliers dédiés.

Et se « muscle » sur les sujets de sensibilisation qui deviennent de vrais enjeux notamment au moment des grandes marées.

L'offre de visite, qui a vu naître la Visite Guidée « Pinceaux et Fourchettes » en 2023, sera à nouveau enrichie en 2024, avec l'arrivée de nouvelles compétences en matière de Patrimoine au sein de l'équipe.

2.1.3 Maintien des dépenses courantes optimisées : 257 912 €

Les dépenses courantes couvrent les frais liés aux abonnements (téléphonie, web, wifi gratuit) des 5 sites ainsi que les loyers immobiliers, la maintenance de matériel tels que photocopieurs, logiciels métiers, les frais informatiques, les frais postaux, les fournitures, les frais de déplacement, les assurances, les adhésions et cotisations à divers organismes, etc. L'optimisation de ces dépenses est continue depuis ces 4 dernières années, avec de vrais économies réalisées sur la téléphonie.

En 2024, les efforts de réductions des dépenses seront poursuivis d'autant qu'ils soutiennent à part entière la stratégie en matière de durable et l'engagement de l'OTI dans une démarche RSE. Depuis plusieurs années maintenant, l'OTI se mobilise pour être exemplaire notamment dans sa consommation de consommables, avec la mise en place d'une démarche interne et sa participation aux démarches régionales et départementales, faisant partie du groupe des OT pionniers en matière de RSE, et intègre la dimension de bien-être au travail d'ailleurs évaluée cette année avec la mise en place d'un baromètre.

2.2 Chapitre 012 : ajuster les charges de personnel aux évolutions des missions de l'OTI : 960 078 €

L'OTI assurant petit à petit sa mutation, les nouvelles missions assurées par le personnel confortent le besoin d'une masse salariale adaptée : elle a été revue à la marge en 2019 pour que les indices des salariés correspondent à l'évolution des missions actuelles au regard de la convention collective du tourisme, et au regard de l'évolution des métiers en cours dans les Offices de Tourisme en général mais le processus est en cours seulement. Cette évolution mérite des adaptations au fil des ans et devra être confortée à la livraison du schéma.

En 2022, Christelle DUDOUIT, responsable du service commercialisation jusque-là, est promue directrice adjointe pour assurer un management de proximité opérationnel plus important au regard de l'évolution des missions de l'équipe notamment ; et permettre à la direction d'asseoir ses missions d'accompagnement à la politique touristique du territoire.

Amandine LAUNAY arrivée en octobre 2022 en CDD au poste de chargée de mission Tourisme responsable et RSE est confirmée en CDI à compter d'octobre 2023.

Dominic FARRELL est engagé en CDI comme Conseiller en séjour et Guide Conférencier en remplacement de Lucie BESSIN partie en mars 2023.

Adélaïde RIGLET est engagée comme Conseillère en Séjour et Chargée de la Promotion Commerciale pour faire suite aux absences prolongées de Valérie TURPIN et Patricia DAVID.

L'expérience d'accueil d'un stagiaire longue durée, ayant été concluante en 2023, est repositionnée sur le BP.

Le budget de la mise en place des chèques restaurant pour le personnel est légèrement revu à la hausse (7.50€/ticket soit +1€).

La formation restant importante dans cette mutation : une enveloppe minimum est maintenue, optimisée grâce aux prises en charges en lien avec le nouvel OPCO en charge des structures du tourisme AFDAS, qui finance une grande partie des formations des équipes. Les formations collectives, les MOOC et les participations aux colloques, seront à nouveau privilégiées pour poursuivre l'acculturation collective aux nouvelles tendances et permettre quelques formations individuelles nécessaires à ces évolutions, qui par effet ricochets accroissent l'enveloppe dédiée aux déplacements hors territoire.

L'ensemble des dépenses du chapitre 012 se porte ainsi à 960 078 €, budget en très légère hausse par rapport à 2023 (2,5%), **n'intégrant pour autant pas à nouveau à date l'ensemble des besoins saisonniers estimés, ceux-ci étant conditionnés par le Résultat 2023.**

2.3 L'investissement : 87 500 €

Les 3 dernières années ont vu la réalisation de nombreux investissements, liés principalement aux nouveaux locaux, l'acquisition du Tuktuk, la digitalisation des outils (écrans, GTMOOC) et fin 2022, la création d'un nouveau site web.

Tout comme 2023, l'OTI n'envisage donc pas de faire des investissements sauf l'éventuel rachat de matériel informatique vieillissant.

Conclusion

En résumé, les grandes masses budgétaires à retenir pour le BP 2024 sont :

RECETTES		DEPENSES	
Billetterie	87 200 €	Charges fixes de fonctionnement	425 622 €
Vente de prestations OTI	18 000 €	Charges de personnel	960 078 €
Vente de marchandises	19 500 €	Titres antérieurs à rembourser	1 500 €
Taxe de séjour	800 000 €	Dotations aux amortissements	87 5000 €
Subvention G.T.M.	550 000 €		
TOTAL Section de fonctionnement	1 474 700 €	TOTAL Section de fonctionnement	1 474 700 €
Amortissements Logiciel	62 727 €	Logiciel	40 000 €
Amortissements Transport	5 719,20 €	Matériel de bureau et informatique	32 500 €
Amortissements Matériel	15 707,77 €	Mobilier	15 000 €
Amortissements Mobilier	3 346,03€		
TOTAL Section de d'investissement	87 500 €	TOTAL Section de d'investissement	87 500 €

☛ **Le BP 2024 s'équilibre donc en recettes et dépenses pour un montant total en section fonctionnement de 1 474 700 € et en section investissement de 87 500 €.**

Mr DESQUESNES souligne qu'au début de la création de l'OTI en 2017, la taxe de séjour perçue était de 300 000 € et la subvention GTM de 815 000 €. A ce moment, il n'était pas imaginé que la taxe de séjour arriverait à 800 000 € et par conséquent la subvention GTM à 550 000 €.

Mr PEYRE ajoute que le nouveau règlement sur la location en court séjour qui sera appliqué en 2024 à la ville de Granville, stabilisera sans doute le montant de la taxe de séjour. Cette réglementation limitera le nombre de logements par propriétaire et sera présentée lors du prochain Conseil communautaire, le 30 novembre. L'OTI abordera donc ce sujet lors de son prochain Comité de Direction prévu le 12 décembre dans le cadre d'une convention d'utilisation du logiciel Declaloc dont l'OT est usager à date.

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de direction, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE de la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire et du débat lié dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif 2024.**

Le bilan de The Game #3 est ensuite présenté avec la diffusion d'une vidéo aftermovie : 335 joueurs costumés sur le week-end originaires du Grand Ouest pour la plupart. The Game affichait complet 15 jours avant le jour J avec 72 équipes (41 en 2022). Sur 335 joueurs, 138 ont participé à plus d'une édition (soit 30.13%), 5.46% ont participé aux 3 éditions. 44 % étaient des habitants de Granville Terre et Mer (65 % en 2022), Les joueurs ont fait venir des amis et de la famille pour participer. Certes l'objectif d'appropriation du territoire par les habitants est atteint et la conquête est en progression, mais cela reste encore marginal.

L'association Mystère et Boules de gomme souhaitant faire une pause en 2024, a dénoncé la convention. Une alternative pour l'édition 2024 est à l'étude suivant la stratégie 2024 : The Game 3.2, un mixte des Games précédents, mais avec une dimension territoriale supplémentaire et du digital en amont tout en maintenant la conquête d'un nouveau public. Les membres du Comité de Direction sont ok pour travailler en ce sens.

Les 3èmes rencontres des acteurs du tourisme auront lieu le 28 novembre sur le thème « Co-construisons la stratégie touristique de demain sur GTM ». Ces rencontres évoluent cette année avec 4 ateliers différents qui nourrissent le futur schéma touristique. Les participants seront répartis dans 4 salles de réunion qui seront communiquées après leurs inscriptions. 90 personnes sont déjà inscrites à 15 jours de l'évènement.

La présidente remercie les membres présents pour leur engagement puis lève la séance.

Fin de séance 19h30.

Acte rendu exécutoire après transmission en

Sous-Préfecture et Publication

Le 22/11/2023



La Présidente de l'EPIC

Annaïg LE JOSSIC

Fait et délibéré à Granville,

Le 22/11/2023



Le secrétaire de séance

Philippe DESQUESNES